

Le port d'arme sauve des vies : l'ARPAC milite pour le rétablissement d'un port d'arme citoyen

écrit par Armand Lanlignel | 10 juin 2016



10/06/2016 – 05H00 France (Breizh-info.com) – L'ARPAC, association pour le rétablissement d'un port d'arme citoyen, se présente comme « *un groupe de volontaires se rejoignant autour d'une idée commune : la liberté de pouvoir porter une arme pour se défendre.* ». Une initiative fondée il y a quelques mois, et qui rencontre actuellement du succès, notamment concernant [la fréquentation du site Internet](#) de l'association.

Que [ce soit du côté de l'Isère récemment](#), ou de [Roquevaire en mai 2016](#), la multiplication des faits dans lesquels les victimes se défont de leurs agresseurs grâce à des armes à feu semble en effet donner raison à ceux qui estiment qu'être armé constitue à la fois une sécurité et une liberté. Ce ne sont pas les habitants des Etats-Unis, [à qui le deuxième amendement de la constitution octroie le droit de porter une arme, qui les contrediront.](#)

« *Nous ne nous connaissions pas il y a encore quelques mois ; c'est le désir de passer à l'action qui nous a rassemblé.* » explique Pierre , de l'ARPAC. « *Aujourd'hui nous sommes sur le point d'officialiser la structure. Cet objectif, qui n'était pas primordial à l'origine, est très vite devenu une nécessité pour répondre aux insistantes demandes d'adhésion à l'ARPAC. De toute évidence, nous répondons à*

un besoin de la société civile, et nous nous en réjouissons.».

Nous avons adressé plusieurs questions à l'association, qui a bien voulu nous répondre :

Breizh-info.com : Êtes vous une sorte de NRA (National Rifle Association) à la française ? Quelles sont vos propositions ?

ARPAC : Oui, parce que nous avons des revendications similaires : défendre et promouvoir le droit de posséder et porter des armes pour les citoyens. Non sur beaucoup d'autres points. La National Rifle Association peut se reposer sur le second amendement des États-Unis qui autorise les citoyens à porter des armes, une culture des armes qui n'a pas encore été étouffée malgré une propagande agressive, des moyens colossaux, une industrie engagée, des millions d'adhérents et, du coup, un vrai soutien politique qui marche dans les deux sens : la NRA vient d'officialiser son soutien à Donald Trump, candidat à la présidentielle.

L'ARPAC ne possède aujourd'hui que la détermination de ses membres à porter dans le débat public la question fondamentale de l'accès aux armes des citoyens honnêtes. Avons-nous le droit de nous défendre ? Nous pensons que oui, or concrètement absolument rien ne peut remplacer l'arme à feu dans la défense personnelle.

L'ARPAC demande le rétablissement du droit au port d'arme aux conditions suivantes :

- Être volontaire
- Être de nationalité française
- Être majeur responsable
- Ne pas avoir d'antécédents judiciaires
- Ne pas avoir d'antécédents psychiatriques
- Satisfaire à une enquête de moralité par la police
- S'entraîner régulièrement dans un stand de tir
- Obtenir un certificat médicale d'aptitude et une autorisation de détention d'arme de catégorie B selon les conditions déjà prévues par la loi en vigueur
- Passer un permis de port d'arme théorique et pratique concernant le maniement, la législation et l'usage d'une arme de poing de catégorie B, une formation égale à celle des forces de l'ordre
- Porter son arme de poing de façon discrète et non visible

Breizh-info.com : Ne pensez vous pas que la prolifération des armes risque

d'entraîner une hausse de la mortalité ?

ARPAC : Non. Si l'on veut faire un rapide résumé : l'augmentation du nombre d'armes légalement détenues n'augmente pas la mortalité, mais fait baisser la criminalité et les atteintes aux personnes (viols, vols avec violence, home jacking...). Dans 98% des cas le seul fait de voir une victime en capacité de se défendre fait cesser l'agression.

Aujourd'hui seul l'État et les voyous sont armés, les citoyens sont pris en tenaille, infantilisés par un État omnipotent et harcelés par des voyous de plus en plus violents (et de plus en plus souvent armés...). Il y a 250 viols par jour en France !

Les statistiques sont même favorables à une augmentation de la détention d'armes par les citoyens. Nous pouvons citer comme exemples le Honduras qui a banni totalement la détention d'armes par les citoyens avec un taux d'homicides volontaires de 90/100'000 et la Suisse où en moyenne il y a une arme par foyer (!) avec un taux d'homicides volontaires de 0,7/100'000, pays ayant une taille de population comparable (env. 8 millions d'habitants).

Concernant le port d'arme : la Tchéquie et la Slovaquie ont une législation sur les armes libérales et autorisent le port d'arme aux citoyens, environ 200'000 civils Tchèques par exemple ont un permis de port d'arme. Pourtant plus de sept millions de touristes visitent la Tchéquie sans s'en douter, pour une bonne raison, le port est discret, et n'engendre pas de crimes, plutôt le contraire !

Idem pour les USA. On nous repasse en boucle dans les médias les tueries de masse... Presque toutes se produisent dans des "gun free zone", c'est à dire des lieux où les armes sont interdites ou encore dans les États extrêmement restrictifs. N'oublions quand même pas qu'une des plus grandes tueries de masse avec des armes à feu a eu lieu en France, avec une législation très restrictive, avec des armes interdites aux civils.

La législation sur les armes est très variable entre les différents États Américains, cela peut être très restrictif, comparable à des pays Européens comme la Californie, à une très grande liberté (port caché, port visible, d'armes de poings et armes longues) comme au New Hampshire. Et ce dernier État à un taux d'homicide le plus faible aux États-Unis, de 0,7/100'000, plus faible qu'en France.

Pour information une statistique américaine parlante à nos yeux : lors d'une tuerie le nombre de victimes en moyenne lorsque le tireur est arrêté (abattu) par la

police : 14,3. Lorsque le tireur est arrêté par un civil armé: 2,3... Le port d'arme sauve des vies, et c'est sans compter ce sur quoi l'arme à feu est le plus efficace : la dissuasion. Un rapport demandé par le président Obama estimait qu'il y avait entre 100 000 et 3 millions de fois où une arme était utilisée à des fins de défense ! Vous n'en entendez jamais parler pour la bonne et simple raison que le porteur n'a pas eu à tirer pour se défendre.

Nous souffrons de désinformation, l'ARPAC essaie d'y remédier. Malheureusement il est trop souvent difficile d'obtenir des chiffres viables. Parfois, tristement, on constate que des journalistes et des politiques relaient mensonges flagrants et fantasmes romanesques, comme dernièrement au sein même du parlement européen ! Et ce alors qu'en Europe plus il y a d'armes détenues par des civils, moins il y a de meurtres et moins il y a de suicides !* Cette propagande anti-armes, auto-alimentée, est aussi affligeante qu'inquiétante du point de vue des libertés civiles et de la démocratie.

Quoiqu'il en soit au delà des chiffres, il y a, au sujet des armes, le simple bon sens populaire à reconquérir.

***Sources:**

Homicides: <http://www.unodc.org/gsh/en/>

Suicides: <https://data.oecd.org/>

Détentions d'armes: <http://www.europarl.europa.eu/>

Breizh-info.com : Comment définiriez vous la légitime défense avec une arme à feu, et la sanctuarisation du domicile ?

ARPAC : L'arme à feu dans le cadre d'un port d'arme légal est tout simplement le meilleur moyen d'exercer la légitime défense, et se défendre est un droit naturel fondamental. Tout d'abord les individus faisant cette démarche officielle sont des gens honnêtes : les criminels ne demandent pas de permis, ne s'arment pas à l'armurerie du coin et ne vont pas s'enregistrer dans les fichiers de la préfecture de police.

Trop souvent l'amalgame est entretenu et la confusion entre se défendre et "*se faire justice soi-même*" montée en épingle : à croire que si les gens qui s'arment légalement sont honnêtes, il faut alors les faire passer pour irresponsables.

Le fait est que l'arme à feu est le moyen de dissuasion par excellence.

Une jeune femme de 50kg peut tenir en respect une bande de voyous avec un simple

revolver de poche là où aucune bougie, aucun appel au 17 ni aucun cri ne la sauvera de la loi du plus fort.

Porter une arme est un choix personnel, même si se désarmer au nom de sa sécurité est une absurdité, mais ne pas vouloir laisser à ceux qui veulent se défendre les moyens de le faire est immoral.

Au même titre que cette légitime défense personnelle sur la voie publique, à l'ARPAC nous voulons aussi développer la notion de principe d'inviolabilité du Domicile.

Breizh-info.com : Vous remettez en cause les armes non létales, pourquoi ?

ARPAC : En plus d'être pratiquement toutes interdites de port, les armes non-létales ne sont pas une idée responsable face à des agresseurs, armés ou non, et des terroristes équipés d'armes de guerre.

D'une part pour la victime de l'agression, qui n'aura jamais aucun réel pouvoir de dissuasion avec sa bombe au poivre, et qui ne pourra jamais arrêter un adversaire fou de rage ou fanatique. Même les tasers ne servent absolument à rien sur certains hommes énervés, les cas ne sont pas rares.

D'autre part pour l'agresseur, parce que les armes non-létales tuent ou estropient sans le vouloir : la liste des morts d'un arrêt cardiaque à cause du taser s'allonge au fil des années.

Étant donné que dans 98% des cas la simple vue d'une arme à feu fait arrêter une agression, les armes à feu sont le meilleur moyen non-létal d'y parvenir.

L'arme à feu est polyvalente : utilisée comme dissuasion, elle est non-létale. Si la situation tourne mal, elle peut servir à neutraliser efficacement des agresseurs pour sauver la vie d'une victime, la vôtre ou celle d'une autre personne.

Breizh-info.com : Est-ce réellement le parcours du combattant pour avoir une arme aujourd'hui ? Un permis de chasse ou une inscription en club de tir suffisent pourtant non ?

ARPAC : Malgré la longue dégradation de nos droits civiques sur la détention d'armes, il reste encore aujourd'hui aux honnêtes citoyens la possibilité de s'armer plutôt facilement, mais très rarement au nom de la défense personnelle. Charb, dessinateur de Charlie hebdo, était tireur sportif mais l'administration lui a refusé le port d'arme, alors qu'il était gravement menacé ! A contrario des proches des politiques se voient octroyer ce droit : membre de leur cabinet, chauffeur, voir le politique lui-même.

Le permis de chasse nécessite le passage d'un examen. Si vous n'avez pas pour passion la chasse, il vaut mieux se tourner vers une licence de tir (120-3/400€) qui vous donnera accès à davantage d'armes et vous permettra de pratiquer le tir à titre sportif ou juste ludique.

Si vous souhaitez simplement acquérir un fusil de chasse, vous devriez vous intéresser au ball-trap, un sport dont la licence ne coûte qu'environ 60 euros annuels, et permet d'accéder aux armes de catégorie C et D, armes de chasse, fusils à pompe, fusils à verrou...

Il existe des journées portes ouvertes et des initiations dans bon nombre de stands, n'hésitez pas à pousser leur porte !

Breizh-info.com : Comment envisagez vous d'influer sur le débat politique ? Y'a t'il des élus qui vont dans votre sens?

ARPAC : L'ARPAC est apolitique mais nous souhaitons que nos idées fassent partie du débat politique, et plus largement du débat public, par le biais d'une réinformation massive des citoyens.

En Europe seule une députée européenne du Front national a pris position contre l'actuelle et absurde projet de l'union de désarmer les citoyens au nom... de la lutte contre le terrorisme ! Nous pouvons aussi saluer en France l'intervention à ce sujet de David Douillet (Les Républicains) à l'Assemblée Nationale lors des questions au gouvernement. Mais nous sommes malheureusement encore bien trop loin de la prise de position en faveur du port d'arme pour les citoyens.

Toutefois, à l'ARPAC, nous ne désespérons pas bien au contraire, car du côté de la société civile et de personnalités diverses il y a de plus en plus régulièrement des prises de positions claires. Par exemple l'avocat Thibault de Montbrial a déclaré dernièrement qu'il fallait aller plus loin dans le permis de port d'arme en France en suggérant des pré-requis qui s'apparentent à ceux de l'ARPAC.

Mais le grand espoir vient de la population prenant conscience de sa vulnérabilité. La réalité est implacable et cruelle, le temps fallacieux des bougies et des fleurs a touché à sa fin. Il faut savoir y faire face, réveiller les consciences et prendre ses responsabilités ; c'est pourquoi l'Association pour le Rétablissement du Port d'Arme Citoyen a été créée.

Propos recueillis par Yann Vallerie

<http://www.breizh-info.com/2016/06/10/44711/arpac-armes-port-darmes-nra-citoyen>